

Le projet du code des investissements

Salma Zouari

19-03-2016

Introduction

- La réforme du code des investissements est un élément essentiel dans l'ensemble des réformes que le pays doit entreprendre pour atteindre des paliers de croissance compatibles avec une plus grande productivité et un plein emploi.
- Si l'on souhaite croître à 5%, il nous faut un taux d'investissement total de 22,1%. Or, nous sommes aujourd'hui à 19,5% .
- Pourquoi l'investissement est-il si faible? Le projet du code permet-il d'atteindre les taux nécessaires à une croissance soutenue?

Sommaire

- Très bref bilan du CII
- Analyse rapide de la philosophie du nouveau code

Bilan du CII 1993

OBJECTIF DU CII

Accélération du rythme de la croissance et des créations d'emplois (article 1)

OUTILS

Incitations fiscales et financières

x4 entre 1994 et 2014,

=28% de l'investissement des sociétés NF

=2,5% du PIB

Résultat

- Investissement privé insuffisant : La part de l'investissement privé dans l'investissement total est faible : Tunisie : 61% Maroc : 78% Turquie : 85% Égypte : 75%
- Croissance économique au rendez vous jusqu'à 2008 mais en deçà du potentiel du pays.
- Problème de qualité de la croissance
- Faible capacité des entreprises à créer des emplois de qualité, d'où le chômage
- Les emplois créés grâce aux incitations aux investissements sont limités
- Coût de création d'un emploi = 30 000 dinars d'avantages

Pourquoi les résultats ont-ils été en deçà des attentes ?

- Les incitations ont créé des distorsions
- Le cadre institutionnel qu'est le CII s'est avéré un facteur de blocage
- Environnement et climat des affaires peu propices

Les incitations ont créé des distorsions

- Entreprises off shore / on shore ;
- Faible valeur ajoutée notamment au niveau des exportations d'où un déficit persistant de la balance commerciale pourtant export = 64% des avantages fiscaux en 2014.
- Plusieurs secteurs à forte valeur ajoutée sont restés réglementés et protégés et n'ont pas connu une croissance suffisante.

- Une forte concentration des entreprises pérennes et de grande taille dans le Nord Est d'où le déséquilibre régional. En 2014 , développement régional = 4,3% des incitations fiscales.
- En général, les entreprises sont peu intégrées dans les chaines de valeurs mondiales, peu dynamiques et dominées par la très petite entreprise

Le cadre institutionnel qu'est le CII s'est avéré un facteur de blocage

- Le code comporte 67 articles dont 43 ont été modifiés (67 changements) et 155 décrets d'application.
- Un cadre propice pour les chasseurs de rente et pour les personnes bien connectées politiquement.
- 10% des entreprises bénéficiaires ont profité de 90% des avantages fiscaux.

Projet du code des investissements PCI

- PCI = instrument de politique économique structurelle susceptible de réaliser les objectifs visés de croissance inclusive et durable. Est-il à la hauteur des attentes ?
- Les effets positifs des réformes sont souvent non immédiats.
- Réforme = perdants et gagnants
- Des mesures de mise en œuvre progressive et d'accompagnement pourraient être envisagées

Les objectifs déclarés du PCI (Art 1)

- Rehausser la VA, la compétitivité et le contenu technologique de l'économie nationale.
- Créer des emplois et promouvoir les ressources humaines.
- Réaliser un développement régional intégré et équilibré.
- Réaliser un développement durable.

Sont-ils cohérents avec les priorités de l'économie nationale ? Plusieurs questions peuvent être posées.

- Pas de référence explicite aux exportations. Nouvelles priorités dans les objectifs ?
- Absence d'objectifs consacrés par la constitution et relatifs à l'égalité homme femme, à la prise en compte des besoins spécifiques des jeunes, à la nécessaire bonne gouvernance ou à la décentralisation (implicitement intégrés dans le développement durable?)

Outils du code

- Esprit nouveau
- Nouvelle conception des incitations
- Nouvelle organisation du cadre institutionnel

Sont-ils en mesure d'atteindre les objectifs visés?

Je me limiterai à quelques réflexions sur la philosophie du nouveau code

Esprit du code

- le PCI se veut **universel**
- Il consacre les **principes de liberté d'accès aux marchés et de liberté d'investissement** mais il prévoit des restrictions.
- Il se veut **non discriminatoire** à l'égard de l'investisseur étranger cependant des traitements différenciés persistent (accès à la propriété agricole, transfert de bénéfices, arbitrage)
- Il a une **approche exhaustive de l'investissement** y compris les prises de participation mais cela pose des problèmes de gouvernance.

- Il semble rechercher une plus **grande parcimonie** dans l'attribution des incitations. Cela risque-t-il de freiner davantage les investissements?
- Il semble prôner une plus **grande souplesse** dans l'attribution des incitations dont la définition est reléguée à des décrets. Cela risque-t-il de créer des problèmes de gouvernance?

- Il vise une plus **grande efficacité** dans le fonctionnement des institutions mais le cadre institutionnel créé n'est pas exempt de dysfonctionnements...
- Il crée des instances à vocation nationale mais quid de la décentralisation?

En plus du CI :

- Aménagement du territoire
- Qualité de l'infrastructure
- Qualité de vie
- Probité et efficacité de l'administration
- Disponibilité des financements
- Réglementation et éthique du travail
- Qualité des ressources humaines
- Stabilité politique
- Sécurité

Améliorons et avançons!



MERCI